



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PME et PMI

Question écrite n° 7404

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de soutenir, dans les PME-PMI intensives en recherche, la création d'équipes mixtes en favorisant la mise à disposition, pour la durée d'un projet, pendant au minimum un an, de chercheurs confirmés d'institutions de recherche publiques. Cela étant le meilleur moyen d'assurer la pérennité commerciale des petites entreprises, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures afin de faciliter cette ouverture de la recherche publique vers l'entreprise.

Texte de la réponse

Dans la législation actuelle, les chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique et les enseignants chercheurs des établissements universitaires ont la possibilité d'effectuer des séjours dans des entreprises industrielles, soit par détachement, soit par mise à disposition. Cette opportunité est utilisée par un certain nombre d'entre eux dans le cadre de congés sabbatiques ou à l'occasion de contrats de recherche. Les services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche étudient actuellement les moyens de favoriser la prise en compte de ces séjours en entreprise dans le déroulement de carrière des chercheurs. Cette mesure, qui présenterait un caractère incitatif évident, faciliterait grandement l'ouverture de la recherche publique vers les entreprises, et notamment les PME-PMI.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7404

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3754

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4630